

Recrutement, financement, accueil et déroulement du doctorat

Objectif inscrit dans le projet 2009-2012

- Respect de la Charte du doctorat de l'UPMC votée en 2007 [CS du 19 novembre 2007 et CA du 17 décembre 2007] (modifiée par le décret 2009-464 du 23 avril 2009), définissant les conditions de déroulement des années de thèse et rendant notamment obligatoire le financement de tout doctorat.

Actions conduites et résultats

- Le doctorat est régi par la Charte du doctorat qui décrit les droits et les devoirs de chacun. Cette charte est signée par l'ensemble des acteurs à l'issue du processus de recrutement. Le doctorat est une expérience professionnelle de trois ans. Le projet doctoral est le premier emploi de jeune chercheur. C'est pourquoi il doit être rémunéré et fait l'objet d'un recrutement.
- Les projets doctoraux font l'objet d'une sélection sur les sujets proposés par les équipes d'accueil et sur les candidats. Chaque projet se compose d'un sujet de recherche, de moyens techniques, humains et financiers et présente le profil du candidat souhaité. Les projets doctoraux sont affichés et diffusés sur Internet par les laboratoires et les écoles doctorales. Les candidats répondent aux offres de projets doctoraux en prenant contact avec les porteurs de ces projets. Ils passent un ou plusieurs entretien(s) en fonction du financement accompagnant le projet. Une fois la candidature acceptée, ils procèdent à leur inscription administrative et parallèlement signent leur contrat de travail.
- Efforts sur la qualité des financements pour les doctorants bénéficiant de financements étrangers. La part des projets doctoraux financés est de 97% depuis 2007-2008. Depuis 2009-2010, avec la mise en place du contrat doctoral, le cadre juridique de référence pour le recrutement des doctorants est un CDD de 3 ans, pouvant intégrer une mission complémentaire à la recherche (enseignement, valorisation de la recherche, médiation scientifique ou conseil/expertise en entreprise).
- Mise en place depuis 2004 d'une journée d'accueil pour les nouveaux doctorants avec leurs encadrants en octobre de chaque année. Au cours de cette journée, leur sont présentés : l'organisation du doctorat à l'UPMC avec le rôle de chaque acteur (encadrants, écoles doctorales, Institut de formation doctorale), le devenir professionnel des docteurs de l'UPMC, l'offre de formation accessible pour accompagner leur projet de recherche et leur projet professionnel, ainsi que l'association des doctorants Doc'Up.
- Mise en place de dispositifs de suivi de l'avancement des projets de recherche doctoraux par les écoles doctorales afin d'assurer le meilleur déroulement possible des projets, détecter les éventuels problèmes et y apporter des solutions, conseiller les doctorants et les encadrants.

Indicateurs

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre de doctorants participant à la journée d'accueil	365	332	338	336
Nombre d'encadrants participants à la journée d'accueil		109	76	125
Durée moyenne des projets doctoraux	44,4 mois	44,2 mois	43.8 mois	43.8 mois

(Source : Institut de formation doctorale)